



*La prévision d'impact est développée sur la base de la situation décrite dans le dossier de fin de concession et le cas échéant à partir des compléments apportés par les candidats L'objectif étant de réduire les impacts réversibles existants

Régime hydrologique

INCIDENCES POSSIBLES	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
<u>Valeurs de débit à un instant donné :</u> - Nouveau régime hydrologique en aval du barrage avec instauration d'un régime réservé - Phénomènes d'évaporation selon la surface de la retenue, susceptibles d'aggraver les conditions d'étiage - Débits d'étiage aggravés ou soutenus selon les régimes d'éclusées	- Choix du débit minimal - Choix du débit d'équipement - Analyse de l'hydrogramme prévisionnel et perturbation engendrée (Définition d'indicateurs pour la caractérisation des éclusées hydroélectriques, D Courret)
<u>Fréquence et durée de certaines valeurs de débit :</u> - Réduction de la fréquence et de la durée des crues à effet morphogène (écrêtage des crues) - Augmentation de la fréquence et de la durée des débits d'étiage - Augmentation de la fréquence de débits de la gamme de turbinage	- Fixer un débit minimum limitant les exondations d'habitats, en particulier les zones de fraie, et garantissant leur bonne fonctionnalité - Limiter les débits maximum et les gradients par rapport aux problématiques de dérive et d'échouage-piégeage des alevins
<u>Prévisibilité et stabilité des événements :</u> - Variations de débit avec des amplitudes plus fortes et des gradients plus rapides (en particulier les baisses de débit) qu'en hydrologie naturelle - Apparition de débits faibles à n'importe quelle période de l'année	Adapter la saisonnalité des mesures hydrologiques en fonction des cycles biologiques des espèces

Conditions et processus morphologiques

INCIDENCES POSSIBLES	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
- Secteur de cours d'eau en queue de retenue soumis à des périodes d'enneigement et de déenneigement sous l'effet du marnage - Effets liés au remous solide pouvant s'étendre parfois plus en amont que le remous liquide et entraîner un tressage du cours d'eau et donc une modification des habitats	Les modifications des conditions hydromorphologiques (hauteurs d'eau et vitesses) liées à l'enneigement ne peuvent être corrigées
- A l'aval immédiat du barrage et de l'usine selon les cas, apparition de phénomènes d'affouillement consécutifs à la possible diminution du débit solide - A l'aval du barrage et/ou dans le TCC, réduction de la surface mouillée par type de faciès et abaissement de la diversité des écoulements estimé à partir de l'évolution des paramètres morphodynamiques (hauteur, vitesse, substrat) pour les principaux faciès pouvant nécessiter le recours à des modèles prédictifs (micro-habitats) - Evolutions des faciès rapides en faciès lents - Lors des éclusées à l'aval du barrage ou de l'usine selon les cas, fortes variations artificielles des débits en aval du barrage entraînant des variations importantes et répétées des paramètres hauteurs et vitesses - A l'aval de l'usine ou du barrage dans le TCC, augmentation du colmatage par dépôts de sédiments fins et/ou développement de dépôts biologiques	- Adoption d'un régime réservé (durée étiage, crue morphogène) déterminé par des méthodes hydrologiques d'aide à la détermination de la valeur du débit minimal, avec possibilité de modulation du débit minimal dès lors qu'elle ne pénalise pas le fonctionnement du milieu aquatique par rapport à une situation non modulée - Choix d'un débit minimal à l'aval du barrage garantissant en permanence les objectifs de libre circulation, d'alimentation et de reproduction des espèces présentes par l'utilisation des méthodes hydrauliques d'aide à la détermination de la valeur du débit minimal - Fiabilité du dispositif de restitution du débit minimal associé le cas échéant à un dispositif de contrôle - Amplitude des éclusées (Ecart entre débit de base et débit d'éclusée), gradient - Aménagement d'un bassin de compensation destiné à démoduler les éclusées

Continuité du transport des sédiments

INCIDENCES POSSIBLES	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
• Piégeage complet des sédiments grossiers, piégeage partiel des sédiments fins (MES) • Piégeage plus ou moins important des sédiments dans la retenue avec transit partiel ou sélectif des sédiments à hauteur du barrage et de façon discontinue pouvant conduire à une modification des caractéristiques granulométriques du cours d'eau en aval • Risque de comblement partiel du barrage à moyen terme • Poursuite du déséquilibre du transit sédimentaire et risque d'apparition de phénomènes d'incision et d'instabilité • Possible pavage du lit s'il n'y a pas d'autres apports (affluents, érosion latérale, ...)	• Prévoir l'aménagement d'un pré-barrage susceptible de limiter les départs de sédiments fins lors des vidanges périodiques. Les sédiments accumulés dans ce secteur devront être extraits en fin de vidange • Destination des matériaux issus des opérations de curage dans la retenue en privilégiant les dépôts de graviers et de galets en aval du barrage dans des zones hors du lit d'étiage et favorables à la remobilisation
• Impacts consécutifs aux opérations de vidange périodique réalisée au titre de la sécurité des barrages (Consulter Fiche Incidences Vidange)	• Mesures préventives et correctives • Prise en compte dans la demande de création du nouvel aménagement, des modalités de gestion des vidanges qui devront figurer dans le règlement d'eau

Paramètres physico-chimiques

INCIDENCES POSSIBLES	EXEMPLES DE MESURES CORRECTIVES
• Impact sur le régime thermique en aval du barrage ou de l'usine selon les cas (Refroidissement des eaux en aval des ouvrages sur des linéaires parfois très, importants) pouvant interférer avec les cycles biologiques des espèces piscicoles • Stratification thermique de la retenue, désoxygénation, influence du marnage sur la stratification • Si rejets d'eaux par organes de fond, risque de désoxygénation, fortes teneurs en ammoniac et nitrites dans le milieu récepteur	• Cote d'alimentation du dispositif de restitution du débit minimal • Choix d'une cote minimale d'exploitation différente selon la saison • Marnage à cote minimale variable selon saison

Cas des affluents

- Les incidences sur les affluents captés sont traitées prise d'eau par prise d'eau
- En cas du captage d'un nouvel affluent se reporter aux fiches techniques relatives à la création d'un aménagement hydroélectrique (état initial, incidences et suivi)